



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DOCUMENT DE SYNTHÈSE
INITIATIVE DE MISE EN ŒUVRE DES OMD DANS LES 166 COMMUNES
LES PLUS VULNERABLES DU PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE
ALIMENTAIRE (PNSA)

Avril 2008

I. OBJECTIFS DE L'INITIATIVE :

1. A mi-chemin de la date butoir d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015, le plan décennal national basé sur les OMD indique que le Mali doit faire des efforts supplémentaires afin de se rapprocher des objectifs fixés.
2. Fort de ce constat, le Gouvernement du Mali voudrait saisir l'occasion de la prochaine table ronde des bailleurs de fonds organisée à Bamako, pour présenter, une initiative volontariste et ciblée d'accélération de la mise en œuvre des OMD dans les 166 communes du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), qui se concrétisera d'ici à 2015 par l'atteinte des OMD pour les 2 millions d'habitants des 2855 villages du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires.
3. Cette initiative s'inscrit dans l'esprit du Projet pour le Développement Economique et Social (PDES), programme du Président de la République Amadou Toumani Touré pour réduire la pauvreté et enclencher le processus de développement économique et social au Mali au cours des cinq années de son second mandat.
4. L'initiative d'accélération de la mise en œuvre des OMD dans les 166 communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires est conforme aux cinq grands principes de la déclaration de Paris que sont **l'appropriation nationale, l'alignement sur les programmes nationaux, l'harmonisation avec les systèmes et procédures nationales, la gestion axée sur les résultats, et la responsabilité mutuelle.**
5. Cette initiative qui s'inscrit également dans la logique du processus de décentralisation entamé au Mali en 1992, rencontrera à la base (niveau communal et villageois) le principe d'appropriation par les populations bénéficiaires.
6. L'initiative arrive comme une réponse concrète et formulée au constat fait, concernant le continent Africain, par le Secrétariat Général des Nations Unies du retard pris sur les objectifs OMD à atteindre en 2015, alors que notre génération a une opportunité sans précédent d'éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde entier d'ici à 2025.

II. LE CADRE STRATÉGIQUE DE L'INITIATIVE

7. Le Projet de Développement Economique et Social (PDES) définit une politique plus volontariste et ambitieuse de développement du Mali, visant à une accélération du développement du pays au cours du second mandat du Président de la République. Le PDES inscrit son action dans l'atteinte des OMD en 2015 et vise à assurer la croissance économique, investir dans les secteurs de l'éducation et de la santé, assurer l'insertion des femmes et des jeunes dans les secteurs productifs et à développer le secteur privé. Il s'agit en toile de fond des grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Prospective Mali 2025.
8. Dans le même temps, le Mali s'est attaché à définir son Plan Décennal basé sur les OMD, qui développe les stratégies sectorielles qu'il sera nécessaire de mettre en place pour atteindre des OMD d'ici à 2015 et identifie le coût financier d'un tel plan.
9. Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté (CSCR), cadre unique de référence à moyen terme sur la période 2007-2011 pour les

Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Mali, intègre les objectifs du PDES et ceux des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

III CADRE D'EXECUTION DE L'INITIATIVE

10. L'initiative d'accélération de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire dans les 166 communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires sera exécutée selon les systèmes et procédures du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), programme national spatial qui fait partie du CSCR.

Une approche concrète et trans-sectorielle de la pauvreté

11. En 2003, une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire inscrite parmi les priorités du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et celles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a été élaborée. Découlant de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) a pour objectif global de contribuer à vaincre la faim et garantir la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental. Toutes les actions du PNSA sont exécutées dans le souci de justice sociale, tout en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres. Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) bénéficie d'un cadre d'exécution, humain et matériel à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Zone d'application de l'initiative

12. L'initiative proposée concernera les communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires. Ces communes du Mali sélectionnées dans le cadre d'un **Système permanent d'information permettant de prévoir les crises alimentaires**, Système d'Alerte Précoce (SAP), regroupent principalement les Régions du Nord du Mali (Tombouctou, Kidal, Gao, Mopti), la Région de Kayes, et quelques communes des régions de Koulikoro et de Ségou. L'ensemble des villages du Nord Mali est concerné par cette initiative.
13. Les 166 communes, outre leurs prédispositions aux crises alimentaires, présentent la caractéristique d'un retard, dans la mise en place d'infrastructures devant leur permettre l'atteinte des OMD. Il s'agit des infrastructures de santé (Centre de santé communautaire,) d'éducation (écoles, centre de formation, apprentissage), d'accès à l'eau potable, d'assainissement, d'énergie (accès à l'électricité).
14. Ces Communes du PNSA sont concernées par la forte migration de leurs populations, qui outre ses aspects bénéfiques bien documentés, entraîne la perte de bras valides dans la commune, la déstructuration du tissu familial et une plus grande difficulté de programmation du développement. Les effets de l'émigration bien souvent pèsent sur les femmes, qui pour la plus part analphabètes ne bénéficient pas de soins de santé adéquats mais sur lesquelles reposent les charges de la famille en l'absence prolongée de leurs maris. L'immigration et l'exode rural entraînent aussi une diminution du potentiel des ménages à assumer leur part de responsabilité (financière ou en nature) dans l'exécution des actions de développement, qui les concernent pour l'atteinte des OMD.

Conditions préalables à la réussite de l'initiative

15. Pour la réussite de l'initiative ici proposée, l'Etat devra assurer le fonctionnement optimal du **cadre juridique et humain permettant la réalisation des programmes** de développement. Les partenaires devront faire l'effort supplémentaire de respecter les engagements pris devant la communauté internationale et en particulier satisfaire à l'engagement pris du doublement de l'aide au développement pour l'Afrique. Les bénéficiaires et les collectivités locales devront quant à eux participer de manière plus efficace au développement de leurs communes et de leurs villages.

Cadre d'exécution institutionnel

16. L'orientation de l'initiative et son pilotage, relèveront du Conseil National à la Sécurité Alimentaire présidé par le Premier Ministre. Ce Conseil National est déjà composé de la plupart des ministères pertinents à l'exécution d'une initiative visant à traiter de l'atteinte de la sécurité alimentaire par les OMD.
17. Pour assurer la mise en œuvre des orientations du Conseil National, un Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire, dirigé par le Commissaire à la Sécurité Alimentaire est représenté au niveau des régions, du District de Bamako, au niveau des Cercles et au niveau Communal. La coordination et le suivi d'ensemble du programme relèveront du Commissariat à la Sécurité Alimentaire à travers le Comité technique national et les comités Régionaux.

Les exécutants de l'initiative

18. La programmation des actions à conduire par village durant les 5 années de durée de l'initiative, se fera à travers le **cadre communal qui constitue l'unité de base** de la planification du développement au Mali. Les acteurs de l'initiative seront les exploitants, les organisations professionnelles ou communautés villageoises, qui expriment et soumettent leurs priorités à la commune pour qu'elles soient intégrées dans le Plan de Développement Economique et Social local.
19. Les services déconcentrés de l'état et le secteur privé apporteront sur le terrain un appui à l'exécution de l'initiative. Au niveau national et régional, les différents départements techniques sectoriels responsables de la mise en œuvre de chaque sous-composante de l'initiative élaboreront **le programme annuel des activités et détermineront les indicateurs de suivi-évaluation de l'initiative**. Les départements sectoriels décideront du renforcement des capacités, et de la pertinence des études nécessaires.

IV STRATEGIE D'EXECUTION DE L'INITIATIVE AU NIVEAU COMMUNAL

20. L'initiative d'accélération de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire dans les 166 communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires prend **appui sur le concept d'exécution du projet régional des Villages du Millénaire**, mis en œuvre sous l'égide du Projet du Millénaire des Nations Unies. Au Mali, le Projet Villages du Millénaire intervient dans les communes rurales de Dioro et de Farakou Massa en zone Office Riz Ségou, sur une grappe de 30 villages totalisant 55.000 habitants.

21. Le Projet des Villages du Millénaire repose sur une idée singulière et forte : « les villages pauvres peuvent, eux-mêmes, opérer leur transformation d'ici à 2015 s'ils sont rendus **autonomes dans l'usage de technologies éprouvées** et pratiques ». L'engagement et la participation des communautés constituent le socle de l'intervention. Cette approche "ascendante" produit des résultats.
22. En apportant des **investissements innovants dans la santé, la production alimentaire, l'éducation, l'accès à l'eau potable et les infrastructures de base**, ces interventions, dirigées par les communautés, permettent aux villages de se sortir de l'extrême pauvreté. Une fois que ces communautés ont bien pris pied sur l'échelon du développement, elles peuvent se propulser elles-mêmes et de façon autonome sur le chemin de la croissance économique.
23. Il s'agit là d'une approche pilote entrant dans le cadre du même constat fait par les plus hautes autorités du Mali (et ayant motivé la mise en place du PNSA), concluant à la nécessité d'une **action multisectorielle ciblée géographiquement** pour améliorer de manière durable le sort des populations les plus vulnérables. L'initiative d'accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires s'inspirera de cette approche, avec des activités dans les domaines suivants :
24. *l'atteinte de la sécurité alimentaire* par la maîtrise de l'eau, la gestion de la fertilité des sols, l'intensification des systèmes de production végétale, la diversification de la production ainsi que l'élevage des animaux à cycle court. Il sera aussi mis un accent sur l'agro foresterie et la foresterie communautaire
25. *Le renforcement des efforts de l'Etat en matière d'éducation* dans les domaines de l'enseignement fondamental des 1^{er} et 2^{ème} cycles, ainsi que dans le domaine de l'éducation non formelle. Ce renforcement sera effectué par entre autres la construction d'écoles, de centre d'alphabétisation, et par la formation.
26. En matière de *Santé* outre la construction de Centres de Santé Communautaires, les interventions prioritaires concerneront la santé maternelle et infantile et la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme ainsi que leurs préventions.
27. *Pour ce qui touche à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement*, l'initiative d'accélération à la mise en œuvre des objectifs du millénaire dans les 166 communes du Mali les plus vulnérables aux crises alimentaires procédera à l'installation de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ; puits modernes et puits citernes (PM) et de Systèmes Hydrauliques Villageois Améliorés (SHVA).
28. Concernant le secteur de *l'Energie*, il sera encouragé le développement de l'énergie domestique ainsi que l'électrification rurale.
29. Enfin en matière de *route et transport* un effort sera fait pour la construction et l'entretien du réseau des pistes rurales, qui assurent les liaisons à l'intérieur et entre communes ainsi que l'interconnexion avec les routes nationales.

30. Les actions préalables à la mise en œuvre de l'initiative consisteront à l'identification des difficultés et blocages, et à l'évaluation des besoins (biens, services et infrastructures) pour réaliser les OMD par axe d'intervention en définissant les cibles à atteindre et les ressources nécessaires pour y parvenir.
31. Le suivi-évaluation de l'initiative consistera à générer des informations fiables sur la mise en œuvre de l'initiative et à mesurer l'impact des actions réalisées par rapport à des indicateurs définis par les services techniques de l'Etat. Le Suivi Evaluation concernera à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités.

V CADRE FINANCIER : MISE EN PLACE D'UN FONDS FIDUCIAIRE MULTI DONATEURS

32. Il est proposé la mise en place d'un **fonds fiduciaire multi-donateurs** pour l'accélération de l'atteinte des OMD dans les communes les plus vulnérables aux crises alimentaires.
33. La particularité de ce fonds sera d'être **flexible** et de pouvoir assurer la mobilisation effective des promesses de dons faites à cet effet pendant la table ronde.
34. **Ce fonds fiduciaire d'accélération** de l'atteinte des OMD est un mécanisme devant permettre au gouvernement du Mali de pouvoir couvrir les besoins nécessaires à la mise à exécution de l'initiative d'accélération d'atteinte des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du Mali en terme de sécurité alimentaire.
35. Il est proposé que ce fonds soit administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et exécuté par la partie nationale, conformément aux règles et procédures nationale. Le déboursement périodique de ces fonds sera effectué sur la base de requêtes formulées au PNUD par le Ministère des Finances.
36. La convention de maîtrise d'ouvrage financière déléguée déjà existante entre le CSA et l'ANICT sera mise à profit afin d'assurer **l'acheminement des fonds au niveau communal dans le cadre du processus de décentralisation** l'exécution de certaines activités de l'initiative telles que l'établissement de la situation de référence en matière d'insécurité alimentaire et de pauvreté, l'aménagement et l'équipement des périmètres irrigués, l'intensification de la production, la mise en place des unités de diversification, la mise en place **d'une coordination régionale**. Une convention complémentaire, devrait pouvoir permettre l'acheminement par l'ANICT des fonds nécessaires au financement des infrastructures et frais de fonctionnement au niveau communal.

V. BESOINS FINANCIERS NECESSAIRES A L'EXECUTION DE L'INITIATIVE

37. La prise en charge de leur part au développement, à travers les OMD, par chacune des parties prenantes à l'initiative et conformément à la stratégie de financement du plan décennal OMD, a été répartie comme suit : 10% par les ménages, 35% par l'Etat et 55% par les PTF¹.
38. Au total, au cours de la table ronde des bailleurs de fonds, il sera sollicité des Partenaires Techniques et Financiers, un appui financier de l'ordre de 386 Milliards

¹ Cette répartition tient compte de la répartition observée dans le plan décennal OMD pour 2015 et des conclusions des entretiens du consultant avec les experts du CSLP et ceux des Villages du Millénaire.

FCFA (773 \$ millions) pour les cinq (5) années de l'initiative, soit une contribution moyenne annuelle de 77 milliards FCFA (155 \$ millions)

39. L'Etat sera sollicité à hauteur de 246 milliards de FCFA (492 \$ millions) pour les cinq (5) années de l'initiative, soit une contribution moyenne annuelle de 49 milliards de FCFA (98 \$ millions).
40. Le gouvernement du Mali pourrait s'engager à affecter à cette initiative des ressources dégagées au titre de l'initiative d'allégement de la dette des pays très endettés (Fonds PPTE).

TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS

Acteurs	Montant en Milliards FCFA	Montant en Millions US \$ US\$=500fcfa	Contribution annuelle moyenne Milliards FCFA	Contribution annuelle moyenne Millions de US\$	Pourcentage
Etat	246	492	49	98	35%
Financiers	386	773	77	155	55%
Ménages	70	140	14	28	10%
Montant total	703	1 405	140	281	100%